

Image not found or type unknown



Droits assedic et maternité

Par **marymez**, le **18/08/2008** à **09:57**

bonjour, je suis actuellement enceinte de quatre mois, j'ai travaillé pendant 8 mois en CDD dans une maison de retraite. En arrêt maladie depuis le 31/07/08, mon employeur n'a pas souhaité reconduire mon contrat à la fin de mon arrêt le 17/08/08.

Ma question est la suivante:

-dois-je m'inscrire aux assedic dès maintenant ou dois-je prolongé mon arrêt afin de bénéficier plus tard de mes droits assedic.

De plus, ces droits seront-ils toujours valables à la fin de mon arrêt?

Merci d'avance

Par **domi**, le **18/08/2008** à **10:04**

Inscrivez vous dès aujourd'hui aux assedics afin de ne pas perdre vos droits ! vous pouvez vous pré-inscrire en passant par le site assedic.fr ou obtenir un dossier en téléphonant à l'agence dont vous dépendez .Inutile de vous déplacer , vous n'obtiendrez le dossier que par ces 2 moyens (internet ou téléphone) Domi